

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00081

Numéro SIREN : 881 488 142

Nom ou dénomination : 2RBC

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2024 sous le numéro de dépôt 72

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS 2RBC
Adresse du principal établissement	A RUE DE LA REPUBLIQUE 50600 SAINT HILAIRE DU HARCQUET
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

1010-381
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N°
LE 6 OCT 2024
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et
adresse du lieu d'imposition de la société mère

B - ACTIVITÉ

Si vous avez changé d'activité

☐Activités
exercées :

EXPLOITATION PIZZERIA

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit		35 236
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %									
2 - Plus-values									
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeune entreprise innovante		☐		Autre dispositif	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				☐	
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer				dans le secteur productif, art. 244 quater W				☐	

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité
territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du
formulaire n°2066.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) : ☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom,
adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) : ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?		oui		Si oui, nom du logiciel utilisé : Plateforme Comptable	
CGA	☐	Viseur conventionné		☐	N° d'agrément du CGA
				ECF	☐
Nom et adresse :					
- du Comptable :					
- du Conseil :					
- du CGA ou du viseur conventionné :					
- du prestataire :					

Cert. fic. G. f. m.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/03/2022

Néant ☒

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis		
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)		

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants ①	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ②	Année au cours de laquelle le versement a été effectué ③	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits ④	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires ⑤	Remboursements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Remboursements ⑧

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)
Adresses des autres établissements

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/03/2022

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/03/2022 ③	Net 31/03/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016	340	735
Immobilisations corporelles	028	030	10 686	11 755
Immobilisations financières (1)	040	042		
(5) TOTAL I	044	048	11 027	12 491
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052	1 289	1 012
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	568	2 168
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		
Autres créances (3)	072	074	8 499	26 553
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	4 581	24 440
Charges constatées d'avance	092	094		
TOTAL II	096	098	14 937	54 173
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	25 964	66 663

PASSIF	31/03/2022	31/03/2021
Capital social ou individuel	120	1 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	40 611
Report à nouveau	134	
Résultat de l'exercice	136	-35 438
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142	6 173
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	5 726
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	685
Produits constatés d'avance	174	
TOTAL III	176	19 791
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	25 964

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182	2 466
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

Exercice clos le 31/03/2022

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE										31/03/2022		31/03/2021		
Ventes de marchandises				(dont export et livraisons intracommunautaires)		209		210						
Production vendue biens						215		214						
Production vendue services						217		218	198 500		147 107			
Production stockée								222						
Production immobilisée								224						
Subventions d'exploitation reçues								226	782		44 068			
Autres produits								230	5 765		2 268			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	205 047		193 444			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234						
Variation de stock (marchandises)								236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	57 951		43 030			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-277		-1 012			
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier					immobilier)			242	63 196		43 830			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE				243				244	1 400		889			
Rémunérations du personnel								250	92 050		53 605			
Charges sociales								252	21 338		8 755			
Dotations aux amortissements								254	3 930		3 466			
Dotations aux provisions								256						
Autres charges :				- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		262	89		29			
				- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										
Total des charges d'exploitation (II)								264	239 677		152 591			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-34 630		40 853			
Produits financiers							III	280						
Produits exceptionnels							IV	290						
Charges financières							V	294	452		134			
Charges exceptionnelles :				- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI		300	355					
				- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)										
Impôts sur les bénéfices							VII	306			108			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-35 438		40 611			
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312	314	35 438
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316						
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318						
Provisions non déductibles								322						
Impôts et taxes non déductibles								324	202					
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés				247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248						
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)		249						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997				
Déductions														
Entreprise nouvelle (44 sexies)		986	Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zone restruct. défense (44 terdecies)		127						
Zone revitalisation rurale (44 quidecies)		138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989			342			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)		991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)		992						
ZF ANG 44 quaterdecies		345	Inv. outre mer		344									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		Créance report en arrière du déficit		346						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643		Déduction except. (art 39 decies B)		645						
Divers, dont : Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647		Déduction except. (art 39 decies D)		648			350			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)				641		Déduction except. (art 39 decies F)		990						
Déduction except. (art 39 decies G)				649										
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352		354	35 236		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)									356					
Déficits antérieurs reportables								(dont imputés sur le résultat)			360			
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370		372	35 236		

Exercice clos le 31/03/2022

Néant ☐

Désignation de l'entreprise :	2RBC
-------------------------------	------

Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404		406		
incorporelles - Autres	410	790	412		414		416	790	
I - Terrains	420		422		424		426		
m - Constructions	430		432		434		436		
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 000	442	558	444		446	12 558	
- Installations générales agencements divers	450	3 167	452		454		456	3 167	
o - Matériel de transport	460		462	380	464		466	380	
r - Autres immobilisations corporelles	470		472	1 528	474		476	1 528	
Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL	490	15 957	492	2 466	494		496	18 423	

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500	55	502	395	504		506	450
I - Terrains	510		512		514		516	
m - Constructions	520		522		524		526	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 740	532	2 505	534		536	5 245
o - Installations générales, agencements, aménagements divers	540	671	542	633	544		546	1 305
- Matériel de transport	550		552	178	554		556	178
c o r p - Autres immobilisations corporelles	560		562	218	564		566	218
TOTAL	570	3 466	572	3 930	574		576	7 396

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme		
						19%	15% ou 12,8%	0%
	1	2	3	4	5	6	7	8
TOTAL								
Plus-values taxables à 19% (I)								
TOTAL								

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/03/2022

Néant ☐

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : 2RBC	
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
A - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	600	602	604
Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605
Autres provisions réglementées	610	612	614
Provisions pour risques et charges	620	622	624
Provisions pour dépréciation : Sur immobilisations	630	632	634
Sur stocks et en cours	640	642	644
Sur clients et comptes rattachés	650	652	654
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664
TOTAL	680	682	684
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT	
	Dotations	Reprises	
Fonds commercial	681	683	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Autres immobilisations incorporelles	700	705	
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableur n°2033-B 780
II - DÉFICITS REPORTABLES			
- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982Bis
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter	- Déficits imputés	983
- Déficits reportables	984	- Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter			870
			35 236
III - DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

5 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/03/2022

Néant ☐

Déclaration des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	4
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
Calcul de la valeur ajoutée		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	198 500
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	5 740
TOTAL I	106	204 240
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	25
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	782
Variation positive des stocks	111	277
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	1 084
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	57 951
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	50 164
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	13 032
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	89
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	121 236
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137 84 088
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	84 088
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/03/2022

Néant ☒ x
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination		
Adresse		
PME au sens communautaire ☐		
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
Crédit d'impôt	Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")		
III - CAS PARTICULIERS		
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/03/2022

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/03/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Forme juridique / Dénomination	SAS	2RBC
Complément de dénomination		
N° SIREN	881488142	
N° de Téléphone	0622287992	
Adresse	- N°, Type et nom de voie	A RUE DE LA REPUBLIQUE
	- Complément de distribution	40
	- Lieu-dit, hameau	
	- Code postal / Ville	50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF 5610C

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL

Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RS régime réel simplifié
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/04/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/03/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/03/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	14

E - MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/03/2022

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/03/2022

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/03/2022

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/03/2022

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

2RBC,

Société par actions simplifiée

au capital de 1000 €,

Siège social : 40 A rue de la république 50600 St hilaire du harcouet

881 488 142 R.C.S Coutances

Procès-Verbal en date du 02/01/2024

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le deux janvier deux milles vingt quatre,

Les associé de la société 2RBC, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 40 A rue de la république 50600 St Hilaire du harcouet , siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Liste des associés Mr Coulibeuf kevin à concurrence de 1000 parts,

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Mr coulibeuf, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022;

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Nomination de Mr Coulibeuf aux fonctions de président ou de directeur général ;

Puis lecture est donnée du rapport du président aux comptes.

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/03/2022, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En l'absence de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 35 236 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

En cas de décision de distribution d'un dividende, indiquer :

En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de 0 euros, sont affectés comme suit :

- report à nouveau :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice n-1 : 0 dividende par action
- Exercice n-2 : dividende par action, nombre d'actions, abattement

- Exercice n-3 : dividende par action, nombre d'actions, abattement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 21 des statuts, par Mr Coulibeuf pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 originaux,

À 40 A rue de république 50600 St hilaire du harcouet

Le 02/01/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS


DELICE PIZZA - 2RBC
40A, rue de la République
50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
Tél. : 02.33.68.10.10
SIRET : 881 488 142 R.C.S Coutances